



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code pénal

Question écrite n° 66513

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser si les dérogations mentionnées à l'article 432-12 du code pénal en faveur des maires et adjoints des communes de moins de 3 500 habitants sont transposables à leurs ascendants ou descendants qui concluraient des contrats (achats de parcelle d'un lotissement communal ou location d'un logement communal notamment). Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66513

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5535